



Version	Créé le	Mise à jour	Créé par	Référence
2	03.01.2018	15.03.2023	Formdev	PGFOR

Programme de formation MAC CARTE PRO CYNOPHILE

Objectifs :

Maintenir et actualiser ses compétences nécessaires au renouvellement de sa carte professionnelle permettant d'exercer en qualité d'agent de sécurité cynophile

Public concerné et prérequis :

- Être titulaire de la carte professionnelle "agent de sécurité cynophile" en cours de validité
- (Ou fournir une autorisation préalable du CNAPS)
- Nous transmettre une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire avant la réalisation du stage.
- Le stage s'effectue dans un délai de 2 ans avant l'échéance de validité de votre carte professionnelle, si vous êtes en activité.
- Les modules pratiques du stage doivent être effectués avec chaque chien dont le numéro d'immatriculation est inscrit sur la carte professionnelle renouvelée.

Le niveau initial requis du Chien :

- Avoir satisfait aux exigences du test pour les ASC ou titulaire du CSAU de la SCC et être âgé de 18 mois à l'issue de la formation, être à jour de vaccination (C.H.L.P.Pi.R) avec passeport Européen ;
- Le Phénotype du chien doit correspondre à une des races de chiens habilités au mordant définie par la Société Centrale Canine ;
- Pour les chiens de deuxième catégorie test comportemental et à jour des formalités administratives ;
- Les chiens de 1ère catégorie interdits.

ATTENTION : Pensez au délai de 3 mois minimum avant la demande de renouvellement de votre carte auprès du CNAPS.

Qualification des intervenants :

- Titulaire du CQP dirigeant centre de formation
- Titulaire du CQP dirigeant de Société de Sécurité Privée
- Titulaire du SSIAP 2 ou 3
- Titulaire du Moniteur en Sécurité
- Titulaire d'un Monitorat cytotechnicien (Niveau IV)



- Référent technique spécialité chien de Police Municipale pour l'Association CYNO-PRO-PM (Cynotechnicien Professionnel de la Police Municipale)
- Formateur Cynophile depuis 2012
- Titulaire du certificat de capacité de dressage des chiens aux mordant
- Titulaire du diplôme de Moniteur en sécurité spécialité cynotechnique
- Membre du CETTAC (Cellule d'Etude des Technique et Tactique d'Appuis Cyno)
- Instructeur Cynophile IPO (International Police Organisation)
- Plus de 20 ans d'expérience

Moyens pédagogiques et techniques :

- Plus de 15 000m2 de terrain pour les mises en pratique. 1 500 m2 de locaux. Un PC Sécurité dédié. Un système de vidéoprotection avec plus de 10 caméras. Vidéoprojecteur, tableau blanc.
- Des parcours de ronde de plus de 800 m en extérieur
Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation.

Durée, effectifs :

48 heures.

10 stagiaires.

Programme :

I - GESTES ÉLÉMENTAIRES DE PREMIERS SECOURS : 7 HEURES

Intervenir face à une situation d'accident

Savoir :

- Situer le cadre juridique de son intervention ;
- Réaliser une protection adaptée ;
- Examiner la victime pour la mise en œuvre de l'action choisie ;
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'établissement ;
- Secourir une victime de manière appropriée.



II - MODULE JURIDIQUE : 7 HEURES

Maîtriser la législation propre à l'activité cynophile

Connaître :

- Les dispositions du code de la sécurité intérieure relatives à l'activité de surveillance et de gardiennage avec l'usage d'un chien ;
- La réglementation relative aux formalités d'identification et d'usage dans l'exercice de l'activité de surveillance et de gardiennage ;
- La définition du chien comme arme par destination ;
- Les conditions et les limites de la légitime défense avec un chien.

III - CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU CHIEN : 4 HEURES

Connaître le contenu des dispositions du code rural et de la pêche maritime relatives aux conditions de détention et d'entretien des chiens

Connaître :

- L'hygiène,
- L'habitat et l'entretien du chien ;
- Les principales maladies ;
- La vaccination.

Maîtriser :

- L'alimentation ;
- L'hygiène corporelle ;
- Le pansage ;
- Les soins périodiques ;
- Le protocole de vaccination ;
- L'hygiène de l'habitat ; le lieu de vie ;
- L'hygiène et la réglementation dans les transports.
- Urgences cynophiles : coup de chaleur, torsion d'estomac, saignements, etc. Les gestes de premiers secours.

IV - OBÉISSANCE ET SOCIABILITÉ : 7 HEURES

- Acquisition des techniques d'obéissance, d'adaptabilité du chien envers son environnement (sociabilité), de maintien à un niveau opérationnel des qualités physiques et techniques du binôme maître-chien ;

Maîtriser :

- Les techniques d'obéissance ;
- L'adaptabilité du chien envers son environnement ;
- Les techniques du binôme maître-chien

Savoir effectuer :

- Une suite au pied en laisse, et en laisse muselée ; un maintien en position couché/assis ;
- Un rappel (dans un terrain ou bâtiment clos, chien en liberté ; faire franchir à son chien des obstacles bas)
- Faire évoluer sous contrôle son chien dans différents environnements (bâtiments, escaliers, etc.) ;
- Contrôler son chien durant des exercices pratique de sociabilité de jour en présence du public et d'un de ses congénères (sociabilité, obéissance, maîtrise et contrôle du chien en tous lieux).

V - MAÎTRISE DU CHIEN DANS LE CADRE DE LA LÉGITIME DÉFENSE : 7 HEURES

- Maîtriser l'opportunité d'une défense avec ou sans muselière en fonction de la situation donnée ;
- Faire intervenir le chien avec ou sans muselière (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense ;
- Maîtriser son chien lors d'une action mordante.

Maîtriser son chien lors d'action mordante :

- Le mordant au costume ;
- La défense du maître,
- La frappe muselée ;
- La cessation et vigilance ;
- Le déconditionnement au mordant ;
- Prendre rapidement une décision sur le choix de l'opportunité d'une défense du maître avec ou sans muselière en fonction de la situation donnée dans le cadre de la légitime défense ;

Faire intervenir son chien en frappe muselée (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense ;

Faire intervenir son chien démuselé (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense et le faire cesser immédiatement et en reprendre le contrôle lors d'une situation de mordant de brève durée.

VI - DÉTECTION DE PERSONNES ET OBJETS POUVANT PORTER PRÉJUDICE À LA SÉCURITÉ DES BIENS ET PERSONNES : 7 HEURES

- Maîtriser l'utilisation de manière optimale les qualités naturelles du chien (détection olfactive, aérienne, au sol et souterraine visuelle et auditive, pistage).
- Observer et interpréter les réactions du chien durant un cheminement de sa ronde.
- Maîtriser le chien dans le cadre de la détection et recherche.



- Être capable d'organiser et de dérouler sa ronde en sachant utiliser son matériel canin, constater des anomalies, objets, produits pouvant porter un préjudice à la sécurité des biens et des personnes.
- Mettre en œuvre les compétences nécessaires pour une bonne observation et interprétation des réactions et attitudes de son chien durant sa recherche et lors de la détection de personnes, objets, produits pouvant porter un préjudice à la sécurité des biens et des personnes.
- Mettre en avant les connaissances nécessaires au développement des aptitudes sensorielles naturelles de son chien de jour et de nuit détection olfactive, visuelle et auditive. Mettre en œuvre la gestion et l'utilisation de son chien durant une ronde.

VII-COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES SPÉCIFIQUES : PRÉVENTION DES RISQUES TERRORISTES : 13 HEURES

- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes : 1 heure 30 minutes
- Connaître les niveaux de risque associés : 1 heure
- Connaître les différents matériels terroristes : 1 heure
- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes : 1 heure
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité : 30 minutes
- Se protéger soi-même : 2 heures 30 minutes dont 1 heure 30 minutes de mise en pratique Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention : 2 heures dont 1 heure de mise en pratique
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger : 30 minutes
- Notions de secourisme « tactique » : 1 heure 30 minutes dont 1 heure de mise en pratique Alerter les secours : 30 minutes

Modalités d'évaluation des acquis :

- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Pour donner suite à votre formation, vous aurez une évaluation conforme à la législation, détaillant vos compétences pour chaque objectif cité plus haut.

En cas de réussite, le centre de formation CIPS vous délivrera une attestation que vous devrez joindre avec votre demande de renouvellement de votre carte professionnelle au CNAPS du lieu de votre domicile

Sanction visée :

- Attestation de maintien des aptitudes et des compétences
- Cette attestation, valable 5 ans, permettra le renouvellement de votre carte professionnelle.